

Communauté de communes du Pays de POUZAUGES

Assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Envoyé en préfecture le 11/10/2025

Reçu en préfecture le 11/10/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250923-CC23092523-DE



Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
1.4.	Nombre d'abonnés	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
1.5.	Volumes facturés	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	9
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	28
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	28
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	29
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	30
2.1.	Modalités de tarification	30
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
2.3.	Recettes	34
3.	Indicateurs de performance	35
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	35
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	35
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	37
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	39
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	41
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	42
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	52
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	53
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	54
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	56
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	57
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
4.	Financement des investissements.....	59
4.1.	Montants financiers.....	59
4.2.	Etat de la dette du service	59
4.3.	Amortissements	59
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	59
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	59
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	60
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	60
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	60
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	61

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Pays de POUZAUGES
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☒	☐
	Transport	☒	☐
	Dépollution	☒	☐
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Chavagnes-les-Redoux, La Meilleraie-Tillay, Le Boupère, Monsireigne, Montournais, Pouzauges, Réaumur, Saint-Mesmin, Sèvremont, Tallud-Sainte-Gemme
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 09-04 2024 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Véolia eau
- Date de début de contrat : 01-01-2025
- Date de fin de contrat initial : 31-12-2031
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : _____
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 17 888 habitants au 31/12/2024 (18 029 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 8 131 abonnés au 31/12/2024 (8 195 au 31/12/2023).

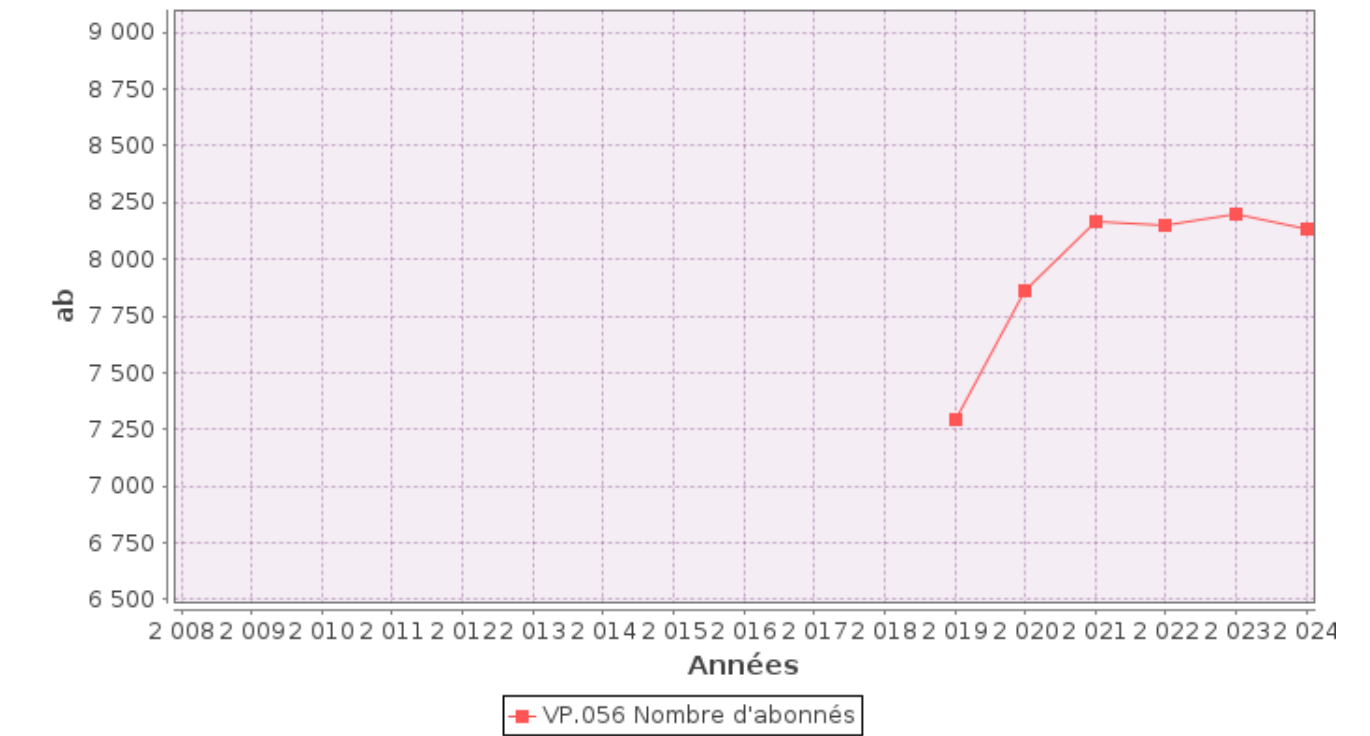
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Chavagnes-les-Redoux	332	335	0	335	
La Meilleraie-Tillay	595	594	1	595	
Le Boupère	964	968	0	968	
Monsireigne	350	347	0	347	
Montournais	376	367	0	367	
Pouzauges	2578	2573	4	2577	
Réaumur	226	229	1	230	
Saint-Mesmin	532	531	1	532	
Sèvremont	2146	2077	0	2077	
Tallud-Sainte-Gemme	96	103	0	103	
Total	8 195	8124	7	8 131	-0,8%

Nombre d’abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d’assainissement : ____.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 48,14 abonnés/km) au 31/12/2024. (48,51 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,2 habitants/abonné au 31/12/2024. (2,2 habitants/abonné au 31/12/2023).

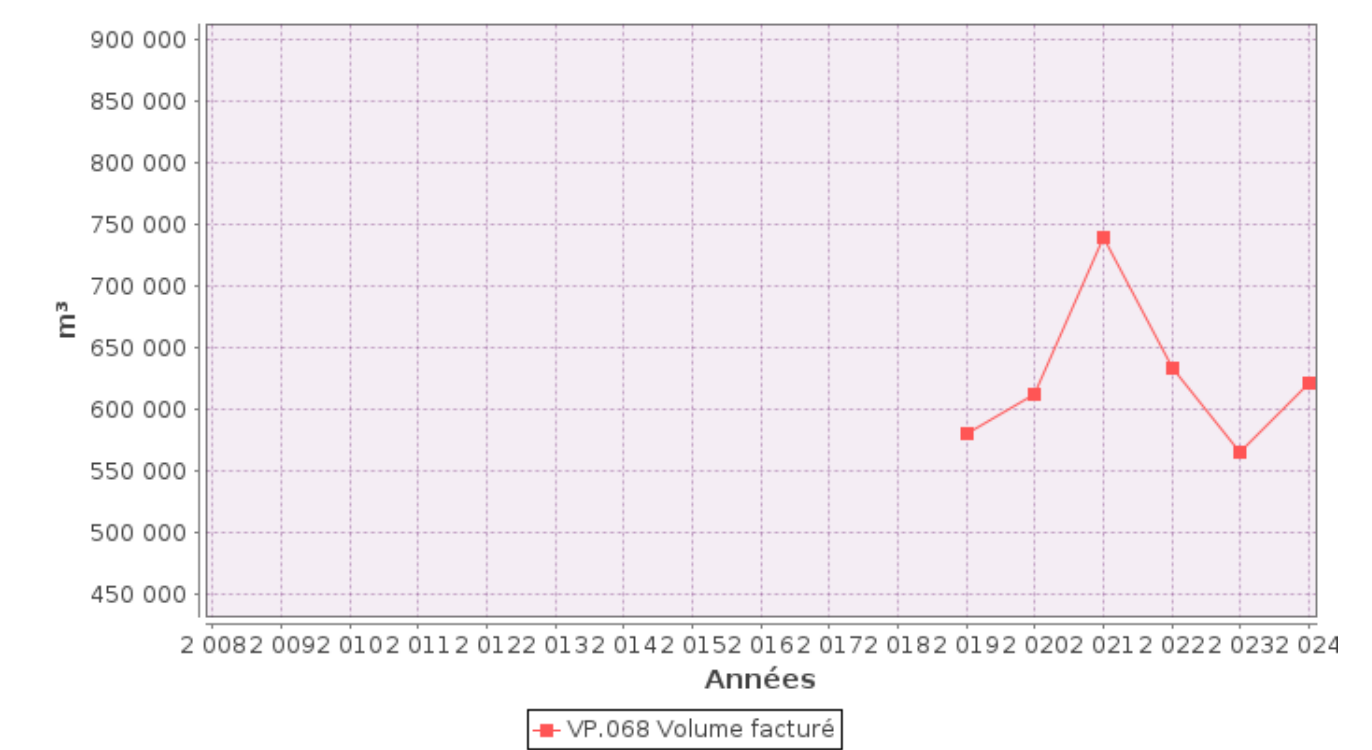


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	525798	579136	
Abonnés non domestiques	39063	41836	
Total des volumes facturés aux abonnés	564 861	620 972	9,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l’Agence de l’eau au titre de la pollution de l’eau d’origine domestique en application de l’article L213-10-3 du Code de l’environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes importés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 7 au 31/12/2024 (7 au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 2,34 km de réseau unitaire hors branchements,
- 166,58 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 168,92 km (168,92 km au 31/12/2023).

0 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 19 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Lagune Route de Cerizay - Saint-Mesmin

Code Sandre de la station : 0485254S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		01/06/1982									
Commune d'implantation		Saint-Mesmin (85254)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		528									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		79									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RABALE							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	35		☐ et ☐ ou		60						
DCO	200		☐ et ☐ ou		60						
MES			☐ et ☐ ou		50						
NGL			☐ et ☐ ou								
NTK			☐ et ☐ ou								
pH			☐ et ☐ ou								
NH ₄ ⁺			☐ et ☐ ou								
Pt			☐ et ☐ ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11-06-2024	Oui	3	98.73	44.9	92.23	31.2	83.83	11.7	90.51	3.98	60.98

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Lagunes - Route du Châtelliers - Sèvremont - La P

Code Sandre de la station : 0485180S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/07/1988							
Commune d'implantation				Sèvremont (85090)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				533							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				90							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur		Eau douce de surface					
				Nom du milieu récepteur		LA SEVRE NANTAISE					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☐ ou				60			
DCO		120		☐ et ☐ ou							
MES		120		☐ et ☐ ou							
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK		50		☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07-11-2024	Oui	3	99.04	74.7	90.05	32.8	89.62	7.32	91.71	7.07	25.81

STEU N°3 : Station - Le moulin Gémot - Pouzauges

Code Sandre de la station : 0485182S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/11/1976							
Commune d'implantation				Pouzauges (85182)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				13417							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				2300							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Grand Vaud							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☐ ou				80	
DCO		125				☐ et ☐ ou				75	
MES		35				☐ et ☐ ou				85	
NGL		15				☐ et ☐ ou				70	
NTK						☐ et ☐ ou				70	
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		1				☐ et ☐ ou				80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	3.25	98	24.24	95.98	3.68	98.9	3.22	94.77	0.44	93.69

STEU N°4 : Station Route de Montournais - Saint-Mesmin

Code Sandre de la station : 0485254S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/03/1987							
Commune d'implantation				Saint-Mesmin (85254)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1350							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				210							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		PLESSIS FAUBERT							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☐ ou				60	
DCO						☐ et ☐ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Non	3	98.77	32.45	93.46	9.4	93.95	3.48	95.52	1.48	87.36

STEU N°5 : Station - La Haute Cour - Réaumur

Code Sandre de la station : 0485187S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/01/1984							
Commune d'implantation				Réaumur (85187)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				361							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				135							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		LE GRAND LAY							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		30				☐ et ☐ ou				60	
DCO		125				☐ et ☐ ou				60	
MES		150				☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		15				☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
24-06-2024	Oui	5	96.35	58.8	88.07	41.6	82.3	8.64	89.27	1.1	90.27

STEU N°6 : Station - Tallud Sainte Gemme

Code Sandre de la station : 0485287S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/06/2012							
Commune d'implantation				Tallud-Sainte-Gemme (85287)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				60							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☐ ou				80	
DCO		125				☐ et ☐ ou				75	
MES		35				☐ et ☐ ou				90	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		10				☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23-10-2024	Oui	6	93.9	70.8	88.93	20	92.57	39	60.75	6.32	22.39

STEU N°7 : Station Route des Carrières - La Meilleraie-Tillay

Code Sandre de la station : 0485140S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/09/1985							
Commune d'implantation				La Meilleraie-Tillay (85140)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1200							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				272							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		LE GRAND LAY							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	25			☐ et ☐ ou				70			
DCO	125			☐ et ☐ ou				75			
MES	35			☐ et ☐ ou				90			
NGL	12			☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt	2			☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	3	95.85	28.65	91.77	2.8	98.43	4.48	91.52	0.4	93.05

STEU N°8 : Lagunes La Jauffraire - La Meilleraie

Code Sandre de la station : 0485140S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/09/1990							
Commune d'implantation				La Meilleraie-Tillay (85140)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				611							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				92							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		LA FONTAINE DU VILAIN, LE LAY							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☐ ou				60	
DCO		200				☐ et ☐ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18-03-2024	Oui	3	95.52	33	81.77	1	98.36	13.8	53.06	2.04	37.04

STEUN°9 : Station La Mongie - Sèvremont

Code Sandre de la station : 0485180S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/06/2008							
Commune d'implantation				Sèvremont (85090)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				40							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				6							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau Etang de la Cacaudière							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	35			☐ et ☐ ou				60			
DCO	200			☐ et ☐ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07-11-2024	Oui	11	93.41	11.4	79.46	20	86.84	75.4	48.36	11.1	

STEU N°10 : station - Route de Pouzauges - Le B

Code Sandre de la station : 0485031S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/07/2009							
Commune d'implantation				Le Boupère (85031)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				2200							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				771							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☐ ou				70	
DCO		125				☐ et ☐ ou				75	
MES		35				☐ et ☐ ou				90	
NGL		15				☐ et ☐ ou				70	
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		2				☐ et ☐ ou				80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	3	98.17	20.64	96.14	2.3	98.89	5.58	92.55	0.48	95.17

STEU N°11 : Station de l'Haumondière - Le Boupère

Code Sandre de la station : 0485031S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres à Sables							
Date de mise en service				01/02/2005							
Commune d'implantation				Le Boupère (85031)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				90							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				14							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le grand Lay							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	35			☐ et ☐ ou				60			
DCO	200			☐ et ☐ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
07-03-2024	Oui	3	98.54	44.8	96.23	4	99.47	64	59.49	7.35	61.72

STEU N°12 : Station - les basses rues - Chavagnes-les-Redoux

Code Sandre de la station : 0485066S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/12/1985							
Commune d'implantation				Chavagnes-les-Redoux (85066)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				388							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				117							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		LES TOUCHES							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☐ ou				60	
DCO		200				☐ et ☐ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10-06-2024	Oui	6	99.18	31.7	98.22	3.6	98.95	14.4	87.06	4.5	61.08

STEU N°13 : Station La Michelière - Sèvremont - St Michel

Code Sandre de la station : 0485257S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/10/2003							
Commune d'implantation				Sèvremont (85090)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1200							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				170							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		la michelière							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☐ ou					
DCO		125				☐ et ☐ ou					
MES		35				☐ et ☐ ou					
NGL		20				☐ et ☐ ou				80	
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		5				☐ et ☐ ou				80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Non	8.7	97.58	28.5	96.25	4.9	98.57	9.06	90.78	3.74	57.11

STEU N°14 : Lagunes - Route de Saint Prouant - Monsireigne

Code Sandre de la station : 0485145S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/11/1983							
Commune d'implantation				Monsireigne (85145)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				350							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				127							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		rivière LE GRAND LAY							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅	25			☐ et ☐ ou				60			
DCO	125			☐ et ☐ ou				60			
MES	35			☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK	40			☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt	10			☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22-04-2024	Oui	4	95.17	28.3	88.74	16	79.57	6.29	84.2	1.8	53.72

STEU N°15 : Lagunes - Route de Saint Amand - Sèvremont - Les

Code Sandre de la station : 0485063S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/11/1980							
Commune d'implantation				Sèvremont (85090)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				367							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				60							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RENARDIERES							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et ☐ ou				60			
DCO		200		☐ et ☐ ou				60			
MES				☐ et ☐ ou				50			
NGL				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
pH				☐ et ☐ ou							
NH ₄ ⁺				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06-11-2024	Oui	10	96.28	33.8	98.94	35.19	98.74	28	84.09	3.57	88.77

STEU N°16 : Lagunes - Route du Paradis - Montournais

Code Sandre de la station : 0485147S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/06/1982							
Commune d'implantation				Montournais (85147)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				760							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				114							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		LA MAIGREBOIRE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☐ ou					
DCO		200				☐ et ☐ ou					
MES		150				☐ et ☐ ou					
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK		40				☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		10				☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Non	3.5	99.24	59.2	95.49	62.72	92.27	89.47	7.33	5.92	64.69

STEU N°17 : Station - Route des Chatelliers - Sèvremont

Code Sandre de la station : 0485090S0001



Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)							
Date de mise en service				01/10/1975							
Commune d'implantation				Sèvremont (85090)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				2500							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				867							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la fontaine de la Tréquinière							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		20				☐ et ☐ ou				80	
DCO		60				☐ et ☐ ou				75	
MES		20				☐ et ☐ ou				90	
NGL		10				☐ et ☐ ou					
NTK		7				☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt		1				☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	3	98.26	22.21	95.91	2.97	99.01	4.08	94.65	0.47	94.42

STEU N°18 : Station La Louraie - Monsireign

Code Sandre de la station : 0485145S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				01/06/2006							
Commune d'implantation				Monsireigne (85145)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				55							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				8							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		le Grand Lay							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☐ ou				60	
DCO		200				☐ et ☐ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22-04-2024	Oui	4	73.33	69.7	74.19	15.2	78.29	45.2	13.24	14.4	6.49

STEU N°19 : Station La Luzaudière - Chavagnes-les-Redoux

Code Sandre de la station : 0485066S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe) _____											
Date de mise en service				01/01/1980							
Commune d'implantation				Chavagnes-les-Redoux (85066)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				35							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				5							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Retenue de Rochereau							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☐ ou				60	
DCO		200				☐ et ☐ ou				60	
MES						☐ et ☐ ou				50	
NGL						☐ et ☐ ou					
NTK						☐ et ☐ ou					
pH						☐ et ☐ ou					
NH ₄ ⁺						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Lagune Route de Cerizay - Saint-Mesmin (Code Sandre : 0485254S0002)	0	0
Lagunes - Route du Châtelliers - Sèvremont - La Pommeraie sur Sèvre (Code Sandre : 0485180S0002)	210	0
Station - Le moulin Gémot - Pouzauges (Code Sandre : 0485182S0004)	127.699	187.07
Station Route de Montournais - Saint-Mesmin (Code Sandre : 0485254S0001)	13.067	8.89
Station - La Haute Cour - Réaumur (Code Sandre : 0485187S0002)	0	0
Station - Tallud Sainte Gemme (Code Sandre : 0485287S0001)	0	0
Station Route des Carrières - La Meilleraie-Tillay (Code Sandre : 0485140S0001)	10.577	26.91
Lagunes La Jauffraie - La Meilleraie-Tillay (Code Sandre : 0485140S0002)	0	0
Station La Mongie - Sèvremont (Code Sandre : 0485180S0003)	0	0
station - Route de Pouzauges - Le Boupère (Code Sandre : 0485031S0001)	57.073	28.95
Station de l'Haumondière - Le Boupère (Code Sandre : 0485031S0002)	0	0
Station - les basses rues - Chavagnes-les-Redoux (Code Sandre : 0485066S0001)	0	0
Station La Michelière - Sèvremont - St Michel Mont Mercure (Code Sandre : 0485257S0003)	32.06	19.22
Lagunes - Route de Saint Prouant - Monsireigne (Code Sandre : 0485145S0001)	0	0
Lagunes - Route de Saint Amand - Sèvremont - Les Châtelliers-Châteaumur (Code Sandre : 0485063S0001)	189	0
Lagunes - Route du Paradis - Montournais (Code Sandre : 0485147S0001)	0	0
Station - Route des Chatelliers - Sèvremont - La Flocellière (Code Sandre : 0485090S0001)	28.7	29.57
Station La Louraie - Monsireigne (Code Sandre : 0485145S0002)	0	0
Station La Luzaudière - Chavagnes-les-Redoux (Code Sandre : 0485066S0002)	0	0
Total des boues produites	668.18	300.610

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Lagune Route de Cerizay - Saint-Mesmin (Code Sandre : 0485254S0002)	0	—
Lagunes - Route du Châtelliers - Sèvremont - La Pommeraie sur Sèvre (Code Sandre : 0485180S0002)	210	—
Station - Le moulin Gémot - Pouzauges (Code Sandre : 0485182S0004)	158,5	187,07
Station Route de Montournais - Saint-Mesmin (Code Sandre : 0485254S0001)	11,51	8,89
Station - La Haute Cour - Réaumur (Code Sandre : 0485187S0002)	0	—
Station - Tallud Sainte Gemme (Code Sandre : 0485287S0001)	0	—
Station Route des Carrières - La Meilleraie-Tillay (Code Sandre : 0485140S0001)	11,26	26,91
Lagunes La Jauffraie - La Meilleraie-Tillay (Code Sandre : 0485140S0002)	0	—
Station La Mongie - Sèvremont (Code Sandre : 0485180S0003)	0	—
station - Route de Pouzauges - Le Boupère (Code Sandre : 0485031S0001)	22,98	28,95
Station de l'Haumondière - Le Boupère (Code Sandre : 0485031S0002)	0	—
Station - les basses rues - Chavagnes-les-Redoux (Code Sandre : 0485066S0001)	0	—
Station La Michelière - Sèvremont - St Michel Mont Mercure (Code Sandre : 0485257S0003)	32,06	19,22
Lagunes - Route de Saint Prouant - Monsireigne (Code Sandre : 0485145S0001)	0	—
Lagunes - Route de Saint Amand - Sèvremont - Les Châtelliers-Châteaumur (Code Sandre : 0485063S0001)	189	—
Lagunes - Route du Paradis - Montournais (Code Sandre : 0485147S0001)	0	—
Station - Route des Chatelliers - Sèvremont - La Flocellière (Code Sandre : 0485090S0001)	32,72	29,57
Station La Louraie - Monsireigne (Code Sandre : 0485145S0002)	0	—
Station La Luzaudière - Chavagnes-les-Redoux (Code Sandre : 0485066S0002)	0	—
Total des boues évacuées	668	300,6

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. *Modalités de tarification*



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1500	1500
Participation aux frais de branchement	1800	1800

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024		Publié le 01/01/2025 ID : 085-248500464-20250923-CC23092523-DE
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement ⁽¹⁾	_____ €	17,23 €	
Part proportionnelle (€ HT/m³)				
	Prix au m³	_____ €/m³	0,8634 €/m³	
Autre :		_____ €	_____ €	
Part du délégataire				
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement ⁽¹⁾	_____ €	32,77 €	
Part proportionnelle (€ HT/m³)				
	Prix au m³	_____ €/m³	0,8766 €/m³	
Taxes et redevances				
Taxes				
	Taux de TVA ⁽²⁾	_____ %	10 %	
Redevances				
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	_____ €/m³	0.46 €/m³	
	VNF rejet :	_____ €/m³	_____ €/m³	
	Autre : _____	_____ €/m³	_____ €/m³	

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe annuelle revenant au délégataire : Prix moyen des quatre contrats DSP

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 24/09/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 09/04/2024 effective à compter du 09/04/2024 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 07/02/2023 effective à compter du 01/03/2023 fixant la participation aux frais de branchement.

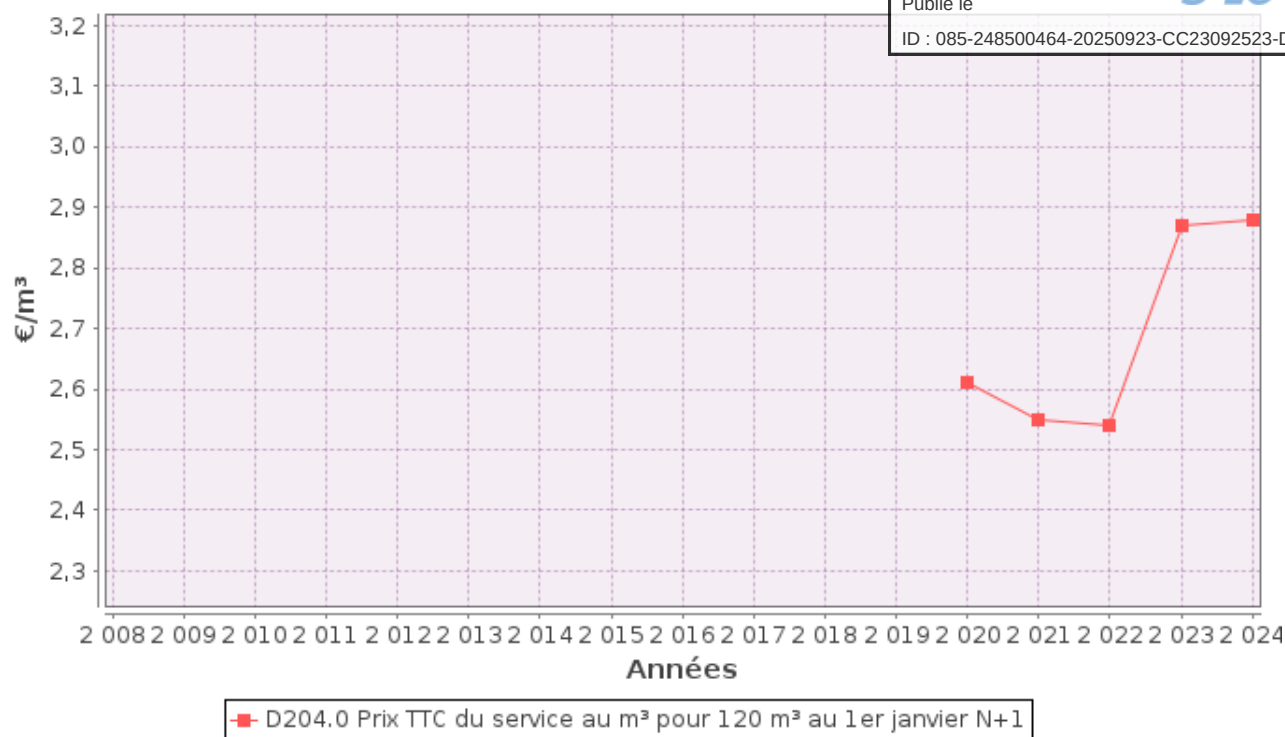
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	_____	17,23	_____%
Part proportionnelle	_____	103,61	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	_____	120,84	_____%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	32,77	_____%
Part proportionnelle	_____	105,19	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	137,96	_____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	_____	_____	_____%
VNF Rejet :	_____	_____	_____%
Autre : _____	_____	_____	_____%
TVA	_____	25,88	_____%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	312,80	86,60	-72,3%
Total	_____	345,40	_____%
Prix TTC au m³	2,87	2,88	0,3%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d’un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m³	Prix au 01/01/2025 en €/m³
Chavagnes-les-Redoux		
La Meilleraie-Tillay		
Le Boupère		
Monsireigne		
Montournais		
Pouzauges		
Réaumur		
Saint-Mesmin		
Sèvremont		
Tallud-Sainte-Gemme		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l’exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :



2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique		1 333 892	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés		0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		0	
Total recettes de facturation			
Recettes liées aux travaux		0	
Produits accessoires		0	
Total autres recettes			
Total des recettes		1 333 892	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 1 333 892 € (1 383 028,02 au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 48.14% des 17888 abonnés potentiels (45.45% pour 2023).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

nombre de points	Valeur	potentiels
------------------	--------	------------

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	10%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	10%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	5

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 5 pour l'exercice 2024 (5 pour 2023).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P2033)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Lagune Route de Cerizay - Saint-Mesmin	11,56	100	100
Lagunes - Route du Châtelliers - Sèvremont - La Pommeraie sur Sèvre	23,16	100	100
Station - Le moulin Gémot - Pouzauges	214,95	100	100
Station Route de Montournais - Saint-Mesmin	16,95	100	100
Station - La Haute Cour - Réaumur	10,41	100	100
Station - Tallud Sainte Gemme	5,51	100	100
Station Route des Carrières - La Meilleraie-Tillay	8,99	100	100
Lagunes La Jauffraire - La Meilleraie-Tillay	10,18	100	100
Station La Mongie - Sèvremont	0,17	100	100
station - Route de Pouzauges - Le Boupère	60,52	100	100
Station de l'Haumondière - Le Boupère	0,41	100	100
Station - les basses rues - Chavagnes-les-Redoux	45,09	100	100
Station La Michelière - Sèvremont - St Michel Mont Mercure	63,3	100	100
Lagunes - Route de Saint Prouant - Monsireigne	15,75	100	100
Lagunes - Route de Saint Amand - Sèvremont - Les Châtelliers-Châteaumur	42,77	100	100
Lagunes - Route du Paradis - Montournais	23,57	100	0
Station - Route des Chatelliers - Sèvremont - La Flocellière	51,99	100	100

Station La Louraie - Monsireigne		0,06	100	Envoyé en préfecture le 11/10/2025 Reçu en préfecture le 11/10/2025 Publié le 100 ID : 085-248500464-20250923-CC23092523-DE
Station La Luzaudière - Chavagnes-les-Redoux		—	100	

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 96 (100 en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Lagune Route de Cerizay - Saint-Mesmin	11,56	100	100
Lagunes - Route du Châtelliers - Sèvremont - La Pommeraie sur Sèvre	23,16	100	100
Station - Le moulin Gémot - Pouzauges	214,95	100	100
Station Route de Montournais - Saint-Mesmin	16,95	100	100
Station - La Haute Cour - Réaumur	10,41	100	100
Station - Tallud Sainte Gemme	5,51	100	100
Station Route des Carrières - La Meilleraie-Tillay	8,99	100	100
Lagunes La Jauffraie - La Meilleraie-Tillay	10,18	100	100
Station La Mongie - Sèvremont	0,17	100	100
station - Route de Pouzauges - Le Boupère	60,52	100	0
Station de l'Haumondière - Le Boupère	0,41	100	100
Station - les basses rues - Chavagnes-les-Redoux	45,09	100	100
Station La Michelière - Sèvremont - St Michel Mont Mercure	63,3	100	100
Lagunes - Route de Saint Prouant - Monsireigne	15,75	100	100
Lagunes - Route de Saint Amand - Sèvremont - Les Châtelliers-Châteaumur	42,77	100	100
Lagunes - Route du Paradis - Montournais	23,57	100	100

Station - Route des Chatelliers - Sèvremont - La Flocellière	51,99	100	
Station La Louraie - Monsireigne	0,06	100	100
Station La Luzaudière - Chavagnes-les-Redoux	—	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 81 (100 en 2023).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Lagune Route de Cerizay - Saint-Mesmin	11,56	100	100
Lagunes - Route du Châtelliers - Sèvrement - La Pommeraie sur Sèvre	23,16	100	100
Station - Le moulin Gémot - Pouzauges	214,95	100	100
Station Route de Montournais - Saint-Mesmin	16,95	100	0
Station - La Haute Cour - Réaumur	10,41	100	100
Station - Tallud Sainte Gemme	5,51	100	100
Station Route des Carrières - La Meilleraie-Tillay	8,99	100	100
Lagunes La Jauffraire - La Meilleraie-Tillay	10,18	100	100
Station La Mongie - Sèvremont	0,17	100	100
station - Route de Pouzauges - Le Boupère	60,52	100	100
Station de l'Haumondière - Le Boupère	0,41	100	100
Station - les basses rues - Chavagnes-les-Redoux	45,09	100	100
Station La Michelière - Sèvremont - St Michel Mont Mercure	63,3	100	0
Lagunes - Route de Saint Prouant - Monsireigne	15,75	100	100
Lagunes - Route de Saint Amand - Sèvremont - Les Châtelliers-Châteaumur	42,77	100	100
Lagunes - Route du Paradis - Montournais	23,57	100	100

Station - Route des Chatelliers - Sèvremont - La Flocellière	51,99	0	100
Station La Louraie - Monsireigne	0,06	100	100
Station La Luzaudière - Chavagnes-les-Redoux	—	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 87 (93 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Lagune Route de Cerizay - Saint-Mesmin :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Lagunes - Route du Châtelliers - Sèvrement - La Pommeraie sur Sèvre :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

Station - Le moulin Gémot - Pouzauges :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	187,07
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		187,07

Station Route de Montournais - Saint-Mesmin :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	8,89
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		8,89

Station - La Haute Cour - Réaumur :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

Station - Tallud Sainte Gemme :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

Station Route des Carrières - La Meilleraie-Tillay :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	26,91
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		26,91

Lagunes La Jauffraire - La Meilleraie-Tillay :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

Station La Mongie - Sèvremont :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

station - Route de Pouzauges - Le Boupère :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	28,95
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		28,95

Station de l'Haumondière - Le Boupère :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		—

Station - les basses rues - Chavagnes-les-Redoux :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

Station La Michelière - Sèvremont - St Michel Mont Mercure :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	19,22
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		19,22

Lagunes - Route de Saint Prouant - Monsireigne :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

Lagunes - Route de Saint Amand - Sèvremont - Les Châteliers-Châteaumur :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

Lagunes - Route du Paradis - Montournais :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

Station - Route des Chatelliers - Sèvremont - La Flocellière :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	29,57
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		29,57

Station La Louraie - Monsireigne :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

Station La Luzaudière - Chavagnes-les-Redoux :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		_____

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2023).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 2

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 1,2 par 100 km de réseau (0 en 2023).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l’identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d’assainissement collectif	_____	_____	_____	0,21	0,17

Au cours des 5 dernières exercices, 1,45 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,17% (0,21% en 2023).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
Lagune Route de Cerizay - Saint-Mesmin	1	1	100	100
Lagunes - Route du Châtelliers - Sèvrement - La Pommeraie sur Sèvre	1	1	100	100
Station - Le moulin Gémot - Pouzauges	24	21	95,8	87,5
Station Route de Montournais - Saint-Mesmin	2	2	100	100
Station - La Haute Cour - Réaumur	1	1	100	100
Station - Tallud Sainte Gemme	1	1	100	100
Station Route des Carrières - La Meilleraie-Tillay	2	2	100	100
Lagunes La Jauffraire - La Meilleraie-Tillay	1	1	100	100
Station La Mongie - Sèvremont	1	1	100	100
station - Route de Pouzauges - Le Boupère	12	11	91,7	91,7
Station de l'Haumondière - Le Boupère	1	1	—	100

Station - les basses rues - Chavagnes-les- Redoux	1	1	0	100
Station La Michelière - Sèvremont - St Michel Mont Mercure	2	0	0	0
Lagunes - Route de Saint Prouant - Monsireigne	1	1	100	100
Lagunes - Route de Saint Amand - Sèvremont - Les Châtelliers-Châteaumur	1	1	100	100
Lagunes - Route du Paradis - Montournais	2	1	100	50
Station - Route des Chatelliers - Sèvremont - La Flocellière	12	11	100	91,7
Station La Louraie - Monsireigne	1	1	100	100
Station La Luzaudière - Chavagnes-les- Redoux	0	0	—	—

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 88,9 (95,9 en 2023).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Non	Non
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 0 (0 en 2023).

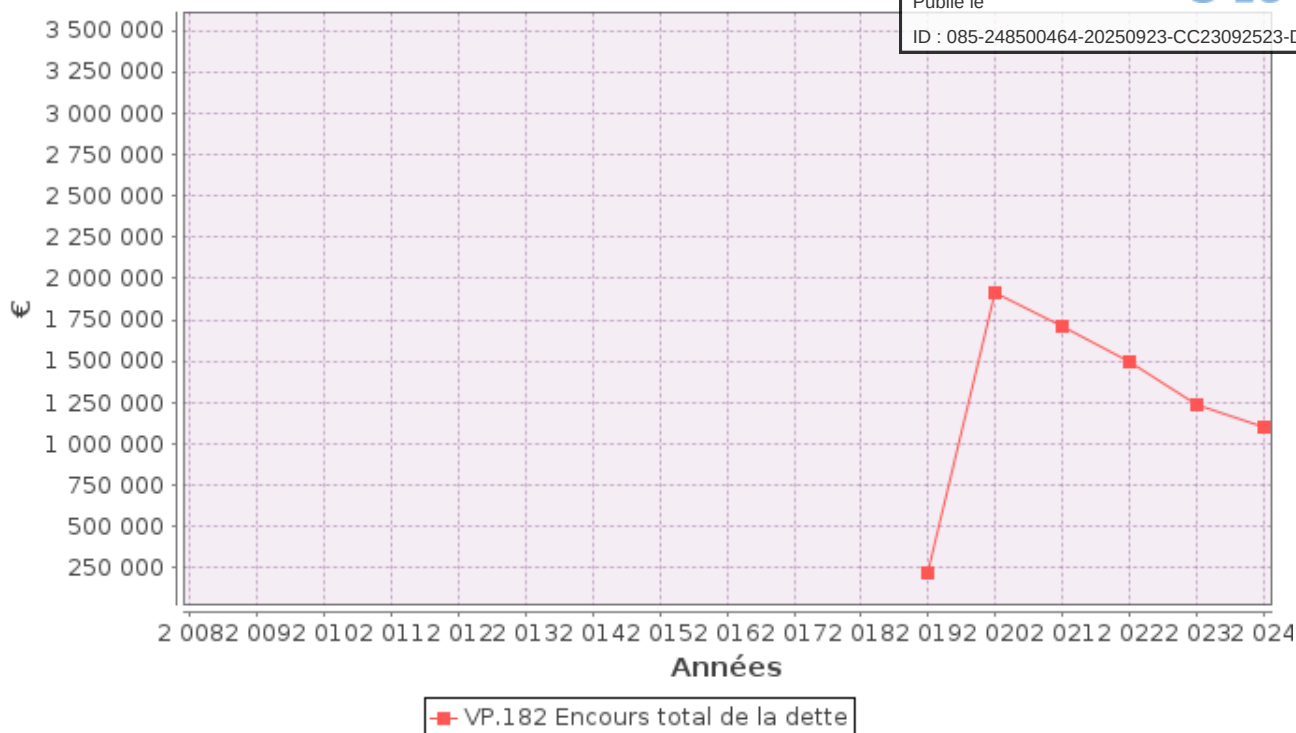
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	1 241 657,19	1 100 982,34
Epargne brute annuelle en €	668 374,95	597 267,16
Durée d'extinction de la dette en années	1,9	1,8



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	8 006,64	0
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	1 383 028,02	1 410 893,24
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	0,58	0

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☐ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 4

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0,49 pour 1000 abonnés (2,93 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	70 303	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 241 657,19	1 100 982,34
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2023).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L’année 2024, le service a reçu demandes d’abandon de créance et en a accordé .
15 942,26 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0257 €/m³ pour l’année 2024 (0,0241 €/m³ en 2023).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	18 029	17 888
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	7	7
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	668	300,6
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,87	2,88
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	5	5
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	96%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	81%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	93%	87%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0241	0,0257